BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS:

Annonces; 20 centimes la ligne RECLAMES: 25 centimes On traite à forfait.

R OUBAIX-TOURCOING: Trois mois, t2 fr; Six mois, 23 fr; Un an, 44 f. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. six mois, 27 fr; Ua an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON RECOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX. - 3x bu-AMONGES: A ROUBAIX, ** xx bureaux du journal, rue Main, 1; £
Lille, chez M. Béghin, librairrue Grande-Chaussée; A Paris, ches
MM. Havas, Laffite-Bullier, a Cie
place de la Bourse, 8; A Bruzele,
a l'Office de Publicité, rue de la
Madeleine.

PROPRIÉTAIRE-BERANT: A. REBOUX

Meures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 156, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouseron, 5 38, 7 08, 8243, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 23, 11 31. s. Alle aRoubaix, 5 20,6 50,8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 40 05, 11 15 Tourcomg à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53 - 8 08,9 41, 11 28 12 17, 1 47, 3 33, 5 02,6 06, 7 28,9 24, 11 02 Monacron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31,11 18, 12 05,3 21, 4 50,5 57,7 10,9 1

ROUBAIX, 15 JUIN 1873

On nous écrit de Versailles, samedi 14

A la suite de la décision de l'Assemblée, remettant à aujourd'hui la discussion dans les bureaux sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc, les nominations ont eu lieu. Les résultats qu'elles ont donnés étaient faciles à prévoir, et l'autorisation a été accordée à une fort grande majorité.

Il y a 13 commissaires favorables aux poursuites et 2 opposés. Il faut même observer que sur les deux commissaires élus et qui sont contraires, aux poursuites. M. Pelletan seul s'est prononcé résolument en faveur du refus des poursuites

M. In zerian a fait de grandes réserves sur la situation de M. Ranc, et a dirigé de vives critiques contre le rôle de M. Ranc pendant la Commnne. La plus grande fraction du centre gauche a voté en cette occasion avec la droite, et ceux de ses membres qui n'ont pas cru devoir s'associer à la demande de poursuites n'ont fait valoir que des raisons d'opportunité.

La séance ayant été ouverte, M. Baragnon a donné lecture à l'Assemblée du rapport sur l'élection de M. Ranc à Lyon. Ce rapport, rédigé dans des termes fort modérés, vise principalement la confection des listes électorales à Lyon, et la situation judiciaire de M. Ranc. Sur le premier point, tout en constatant que de nombreuses irrégularités ontété commises, il déclare que ces listes ont cependant l'autorité légale, et que les révisions auxquelles elle devront êtres oumises ne peuventdétruire dans le passé, le caractère de la légalité. Le second point s'attache à démontrer que malgré les mandats lancés contre M. Ranc, aucune poursuite n'a eu lieu. M. Ranc n'étant pas inéligible, la commission propose de valider l'élection. Ce rapport mérite une attention spéciale et doit être reproduit intégralement. Les faits instructifs qu'il renferme seront pour tous un enseignement. Ses conclusions, strictement conformes au droit, prouvent le respect de la majorité pour la légalité. M. Ranc a fait partie de la Commune, il a quitté l'Assemblée en lui lançant de violentes attaques; sa situation vis-à-vis de la société est, pour beaucoup de députés, celle d'un cou-pable. Mais aucun tribunal nel'a frappé et la majorité, tout en réservant son opinion, sur les actes de M. Ranc, ne peut que reconnaître sa capacité électorale.

L'élection validée, il s'est produit un incident sans importance réelle, mais que les journaux hostiles au gouvernement ne manqueront pas de grossir, et sur lequel il est nécessaire de vous don-

ner peut-être, une courte explication.

M. Crémieux ayant déposé un projet
de loi sur lequel il réclame l'urgence.
M. Beulé, avec plus d'ardeur que d'expérience politique, est monté à la tribune et, tout en reconnaissant l'utilité de la loi proposée par M.Crémieux, a déclaré ne pas s'opposer à l'urgence. M. Gavar-die a présenté alors de fort justes obser-

vations et a fait remarquer qu'une proposition de loi avait été déposée, demandant que l'Assemblée examinat les décrets rendus par le gouvernement de la Désense nationale, decrets qui, aux yeux d'un grand nombre de députés, ne pouvaient avoir force de loi.

Cette proposition n'ayant pas encore été examinée, il était peu convenable de prononcer l'urgence sur la proposition de M. Crémieux, qui accorde force de loi à tous les décrets sur l'Algérie qu'il a rendus, pendant son passage au pouvoir. Ces observations fort justes ont été accueillies par l'Assemblée, et l'urgence acceptée et non demandée par le minis-tère a été repoussée. Il n'y a donc dans ce vote rien qui puisse atteindre le mi-nistre; seulement il serait peut-ètre désirable qu'à l'avenir il ne formulat plus son opinion sur une question avant que la discussion soit suffisamment avancée, pour qu'il puisse se prononcer en pleine connaissance de cause.

Le droit de voter

Sous ce titre, l'Assemblée nationale réclame avec énergie l'épuration des listes électorales. Le nom de M. Jules Brame vient ici naturellement sous sa plume, et voici comment elle l'appré-

C'est un fier caractère que M. Brame le député du Nord. La radicaille de Roubaix s'avisait, l'autre jour, de le citer devant elle, au mandat impératif, pour le sommer de maintenir l'intégrité du suffrage universel. M. Brame trouva le procédé un peu leste, mais il ne daigna point s'irriter, et, en homme d'esprit, il répondit par une lettre dont la publicité s'adressait à tous les comités communards du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest.

M. Brame se déclare aussi partisan que qui que ce soit du droit de voter, mais il ne qui que ce soit du droit de voter, mais il le dissimule guère son dégout de coudoyer devant l'urne les repris de justice ignorés, les pétroleurs discrets, les gens sans feu ni lieu dont le cénacle du 4 septembre a fait

des membres pourris du peuple souverain.

M. Brame n'accepte point l'égalité fangeuse des tribuns de carrefours, ni celle des ivrognes de profession, qui laissent mourir de faim leurs femmes et leurs enfants. Il lui répugne de fraterniser avec le braconnier et le contrebandier, qui vivent aux déners de contrebandier, qui vivent aux dépens de la fortune d'autrui.

A plus forte raison ressent-ils une invin-cible horreur pour les Cartouche et les Man drin, chefs ou soldats des sociétés secrètes qui ont fait contre les gouvernements le serment d'Annibal.

Il conteste aussi le droit de suffrage aux intrigants de haute et basse volée qui arbo-rent tous les drapeaux et se parent de toutes les cocardes.

Il refuse nettement le même droit aux beaux messieurs qui braillaient · La guerre à outrance! · et qui, l'heure venue d'aller vaincre ou mourir, se sont réfugiés parmi les Riz-pain-sel, ou dans les ambulances urbaines, ou tout simplement dans leurs ca-

Il chasse du forum les flibustiers bien connus et scandaleusement impunis qui, pour s'enrichir, ont laissé nos jeunes soldais périr de faim et de froid, après les avoir armés de fusils de rebut et de cartouches avariées.

Il arrache le bulletin de vote à ces misérables sans nom qui ont fait une révolution de rues à l'heure où les hordes étrangères éventraient nos frontières; à ces parricides

qui, après avoir fait tuer des centaines de mille hommes et gaspillé des centaines de millions, se sont accroupis comme des vam-pires sur la patrie saignée à blanc.

On ferait encore une longue liste des autres catégories d'incapables ou d'indignes qu'il faudrait exclure du droit de voter. M. Brame n'a fait qu'indiquer les jalons de cette étude, que complètera bientôt, sans doute, une solennelle discussion.

CHRONIQUE

... C'est aujourd'hui 15 juin que l'Eglise catholique célébre, par des actions de gra-ces, le 27 anniversaire du pontificat de Pie IX.

Ce fut en effet le 15 juin 18.6 qu'eut lieu l'élection au pontificat du cardinal Mastaï. On vint, disent les récits de l'époque, lui demander sous quel nom il voulait régner. Il choisit aussitôt le nom de Pie IX et voici comment il annonça son élection à

Le 16 juin, à la tombée de la nuit, il écrivit à ses trois frères, Gabriel, Joseph et Gaétan, une lettre dans laquelle il signa pour la première fois de son nom de pape.

Dieu, qui humilie et élève, a voulu élèver ma misère à la plus sublime di-gnité de cette terre. Que sa très-sainte volonté soit toujours faite! Je sais la gravité immense de ma charge, et je connais aussi la pauvreté, pour ne pas dire la nul-lité de mon esprit : Faites prier et priez pour

· Le conclave a duré quarante-huit heures. Si la Commune voulait faire des dé-penses pour des démonstrations d'allégresse, je veux que la somme votée soit consacrée tout entière à des travaux utiles. • Quant à vous, chers frères, je vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Loin de vous réjouir, plaignez votre frère, qui vous donne à tous la bénédiction apostolique. — « Pie. »

·.· M. le prince de Bismarck se plaint depuis quelques temps d'être assez souffrant. Il y a quelque jours, dans la discussion du budget, à propos d'un crédit demandé pour un nouveau bâtiment destiné au ministère des affaires étrangères, on n'a pas été peu étonné d'entendre le chancelier de l'empire, déclarer qu'il n'avait pas adopté le plan qui consistait à agrandir le batiment exis-tant parce qu'il lui aurait fallu « trayailler pendant 2 ans, au milieu des maçons. L'état de sa santé ne le lui permettait plus, et comme il n'était pas sur de vivre encore deux ans au moins comme ministre, il ne se souciait pas de s'imposer des fatigues extraordinaires et funestes à sa santé.

Les poursuites contre M. Ranc pourraient bien ameuer de curieuses révélations sur les relations du cabinet de l'ex-président avec les autorités militaires chargées de l'instruc-

tion contre les insurgés du 18 mars.

Il y a probablement beaucoup de pièces dont on ne pourra que constater la disparition; mais il en est d'autres, assure-t-on, dont des copies ont été conservées par des dépositaires prévoyants.

.. Le Gaulois donne une nouvelle que nous trouvous fort triste :

Ce n'est plus un secret que la fameuse circulaire Pascal est arrivée à la tribune par le canal de M. Thiers.
M. Thiers est, du reste, contumier du

fait. On se rappelle qu'étant dans l'opposi-tion, sous l'Empire, il révéla certain document de la cour des comptes qui n'eut pas l'importance qu'il croyeit, mais qu'il devait à ses anciennes accointances comme ministre.

N'est-il pas navrant de voir une grande

cédés ?

·. · On mande de Rorscha, que Mme la duchesse de Parme est heureusement accouchée d'un prince.

La troisième à M. Deregnaucourt député du Nord, maire de Roubaix.

> Je vous engage à continuer votre correspondance, et à déterminer no correspondance, et à déterminer nos amis des autres parties du départe-ment du Nord à en faire autant que vous.— J. Deregnaucourt.—(Lettre & six électeurs roubaisiens.)

Me voici, j'obéis, Monsieur Deregnaucourt.
Rassurez-vous.. pour vous, pour moi, je serai court.
D'un trop long entretien je veux vous faird-grace.
Un moment seulement, montons sur le Parnasse.
L'enseignement supérieur
Que va discuter l'Assemblée,
Pour être bien sais d'emblée.

Pour être bien saisi d'emblée Veut qu'on soit à cette hauteur. Veuillez donc nous dire sans feinte — Je me trompe -- dire sans crainte Ce que vos méditations, Ce que vos méditations,
Vos profondes réflexions,
Pour le progrès de la science
Demande qu'on enseigne en France?
Le rapport Laboulaye — à le dire entre nous —
Me paraîtassez bon. — Et vous, qu'en pensez-vous?
G. Coute.

110, 7e étage, rue des Arts, Lille. (Propagateur.)

Le Constitutionnel, l'ancien organe de la bourgeoisie voltairienne, publie l'article suivant sur la Fète-Dieu :

C'est demain qu'on célèbre la Fête-Dieu. la plus grandiose, la plus radiceuse, la plus populaire des solennités du catholicisme. Instituée par le Pape Urbain IV, pour le jeudi qui suit la Trinité, elle est renvoyée maintenant au dimanche pour être solennisée par les paroisses. Je voudrais que cette remise — dont la cause m échappe, — n'ait plus lieu désormais et que cette fête, unique entre toutes, soit consommée à sa date. Liesse et réjouissances générales, ce jour-là, toutes les affaires suspendues et Dieu

seul dans la pensée de tous.... Pourquoi, en effet, la Fête-Dieu ne se rait-elle pas la fête nationale de la France, puisque la France a pris pour devise la pro-tection de Dieu? Quel meilleur symbole d'ailleurs où nous rattacher, nous, les abaissés et les vaincus, que l'hostie sainte qui réconforte et régénère? Le pain de viel... le pain du salut!... n'est-ce pas là que pain du salut!... n'est-ce pas là que it tendre toute notre ambition à nous que la mort envahit et que la ruine me-

La France avec Dieu, voilà désormais la formule. Hors de là, point de résurrection, Le vrai pavillon de la France n'est-il pas maitenant cet emblème dont il a été autrefois au pacificateur des Gaules : in hoc

Le pays entre bien d'ailleurs dans le sentiment que j'exprime ici. De teutes parts, dans les villes et dans les campagnes, on s'apprète à solenniser demain, avec plus de pompe que jamais, la Fète-Dieu. A tous les coins de rues se dressent des reposoirs: on prépare à grand renfort d'aiguilles les tentures destinées à décorer les maisons placées sur le passage de l'hostie sacrée, et les jardins n'ont pas assez de roses pour être effeuillées devant le Saint-Sacrement.

Ah! l'admirable fète et pourquoi les rues de Paris sont-elles privées d'un tel tableau? Il n'en était pas ainsi autrefois et la capitale tenait à honneur de célébrer dignement ce grand jour.

La procession de chaque église parcourait les rues de la paroisse, s'arrêtant aux reposoirs élevés par le soin des habitants. Les maisons étaient tendues de draps blancs tout enguirlandés de feuillage et de fleurs,

intelligence recourir à de semblables pro- ; et la garde nationale escortait le Saint-Sacrement avec des bouquets dans les canons de fusil. La procession de Saint-Eustache se distinguait entre toutes : les dames de la Halle n'épargnaient rien pour lui denner la plus grande splendeur. Le reposoir de la Fontaine des Innocents était le plus réputé de Paris.

Le roi Charles X, les princesses, la cour, les grands corps de l'Etat suivaient à pied la procession de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du château. Rien n'était plus ma gnifique et plus imposant que ce spectacle et la majesté royale s'en trouvait encore

grandie. Le soir, au diner des Tuileries, le public était admis à circuler autour de la table royale et Charles X comme la duchesse de Berry se distinguaient par leur bonne grace à offrir des fruits et des friandises aux en-fants qui leur tombaient sous les yeux.

Que ces temps sont loin, et pourraient-ils même nous être rendus avec le retour du petit-fils de Saint-Louis? En Bavière et en Autriche, les choses se passent encore de même. Le roi Louis comme l'empereur François-Joseph suivent avec leur cour la procession de la Fête-Dieu à travers les rues de Munich ou de Vienne. procession de la Fête-Dieu de Munich ou de Vienne.

Aujourd'hui Paris, sinon la France, ne voit plus ces cortéges à ciel ouvert en l'honneur de Saint-Sacrement. La Fête-Dieu se passe entièrement à l'intérieur des églises. Il n'en sera pas de même à Versailles, la capitale politique du pays. Dimanche, la procession du Saint-Louis à laquelle se joindront a les processions des autres paroises, parcourra les rues de la ville où de grands préparatifs d'ornementation se font en ce môment. Nombre de députés et d'officiers supérieurs doivent suivre le cortége, et le ruis vous assurer que le moindre coml'honneur de Saint-Sacrement. La Fête-Dieu et je puis vous assurer que le moindre com-munard ne se risquera à le troubler.

Ils n'aiment pas du tout le voisinage du maréchal de Mac-Mahon, les fusilleurs de prêtres !... BACHAUMONT.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.) Paris, 14 juin 1873.

Les ex-officieux de M. Thiers conti-nuent leur rôle avec le zèle le plus édifiant ; ils glorifient la lettre adressée par l'ex-président à l'habitant de Nancy. Le Journal des Débats et toutes les autres feuilles livrées à M. Thiers répètent, avec lui, qu'il n'a pas été un gou-vernement de parti. C'est tout le contraire qui est la vérité. Le Journal de Paris répond avec raison: Le gouver-nement de M. Thiers était si bien un gouvernement de parti que M. Thiers, rompant son serment de ne préparer aucune solution politique, demandait impérieusement la proclamation de la République. Il était si bien un gouvernement de parti, un parti purement personnel, que M. Thiers, dans le projet de constitution républicaine lu par M. Dufaure, au commencement de la session parlementaire de mai, écartait pour 5 ans, son concurrent le plus redoutable à la présidence, M. Gambetta. M. Thiers n'a eu d'énergie contre le désordre que pour réprimer les émeutiers qui compromettaient ses mines d'Anzin. Dans tout le reste du pays, il a laissé l'anarchie démagogiques emparer des conseils municipaux, exercer librement sa propagande et préparer la France à la dic-

Feuilleton du Journal de Roubaix DO 16 JUIN 1873

> - 12 -LE

BAPTÈME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

IV - (Suite)

- Aussi, je ne songe pas à partir! répliqua Jacques, avec une certaine vi-

Tout en parlant, il jeta du côté de l'usurier un regard qui n'était pas exempt de quelque inquiétude.

Jollivet demeura complétement impassible et impénétrable. Content d'avoir lancé cette parole comme une menace en l'air, pour rappeler à Jacques qu'il était le vrai, le seul maître...mème chez les autres, il ne fit pas allusion à ses priviléges de créancier le reste de la journée, et il se montra bonhomme, à sa manière, qui n'était peut-être pas la meilleure de toutes, ni la plus vraie.

Mais enfin, chacun fait ce qu'il peut. Il mangea donc de bon appétit. Jollivet était de ceux qui ont toujours faim chez les autres,—il trouva tout à son goût, fit honneur à tous les mets, et fèta par de copieuses libations un cidre généreux. dant il fallut, à plusieurs reprises, renouveler la provision dans les pi-

chets de terre noire, au couvercle d'é-

tain. La constance, ou, pour mieux dire, l'obstination avec laquelle il regardait Marthe ne pouvait échapper à personne. Nul doute que, dans un autre monde, elle n'eût semblé inconvenante. Mais à la campagne, et avec cette familiarité qu'autorisent et la différence des ages et les relations de voisinage et d'affaires, on se permet bien des choses!...Catherine et Jacques, en vrais parents, trouvaient d'ailleurs que leur fille était bonne à voir, — en quoi ils ne se trompaient point, — et qu'il serait vraiment inutile d'ètre jolie si l'on ne devait pas être re-

gardée. Marthe était peut-être trop jeune pour qu'il lui fût possible de garder sa ran-cune bien longtemps. Cette rancune n'avait d'ailleurs aucun motif person

C'était surtout pour le compte de son père qu'elle en voulait à l'usurier. Du moment où son père pardonnait, quel droit avait-elle de se montrer plus vère et plus intraitable que lui? Elle allait et venaît dars la maison, surveillant le service, comme elle eût fait en l'honneur de tout autre invité, et au besoin s'occupant elle-même de mille petits soins, avec la grâce d'une prin-

Jollivet ne perdait pas un seul de ses mouvements il la suivait de l'œil, avec la naîve avidité d'un lycéen amoureux pour la première fois. Jacques ne crut

pas que, venant de Jollivet, la chose valut la peine qu'on y prit garde; Ca-therine était mère; l'admiration que l'on pouvait avoir pour sa fille lui semblait la chose la plus naturelle du monde, et elle ne pouvait s'imaginer qu'elle dégénérat en danger. Il n'y a point de serpent caché sous toutes les fleurs.

Quant à Marthe, coquette et malicieuse, comme le sont toujours les jeunes filles, au village aussi bien qu'à la ville, elle trouvait ce lourd paysan ridicule, et comme ce défaut est un deceux que les femmes pardonnent le moins, elle se moquait de lui impitoyablement, en son pardedans, sans toutefois se fàcher outre mesure de la découverte d'un sentiment qui ne pouvait que la flatter, bien qu'elle ne fût pas disposée à y répondre.

Alors même qu'elles dédaignent les pommes du serpent, les filles d'Eve sont toujours ravies que le serpent leur

en fasse hommage. Le paysan mange lentement, surtout en Normandie, où la lenteur semble être un trait distinctif de son caractère, ou pour mieux dire, de son tempérament. On était au dessert quand on entendit sonner la cloche qui appelait les fidèles aux vèpres.

Catherine savait bien qu'elle ne ferait jamais quitter la table à des hommes qui n'avaient pas encore pris leur café. Elle mit donc à leur portée tout ce qu'ils pouvaient désirer, et le sucre, et la cafe-

tière brûlante, et l'eau-de-vie de cidre, et le flacon de cassis, préparé par ses mains; puis elle fit un imperceptible signe à Marthe, qui prit un livre et suivit docilement sa mère.

La présence des femmes n'avait point paru gener beaucoup ni Jacques ni son hote. Cependant, quand ils se virent seuls, ils se sentirent un peu à l'aise, et cette impression se traduisit chez eux par l'abandon de leur pose.

Le coude, qui avait commencé par s'appuyer assez légèrement sur la table, s'y étala lourdement; et chacun osa se verser à sa soif, sans se préoccuper du voisin. Les petits verres succédaient aux grands, et le café se combinait avec toutes sortes d'ingrédients qui devaient altérer singulièrement son arome, mais qui n'en causaient pas moins une sensation fort agréable à des palais indulgents.

Tout à coup, et sans que rien eût pu faire prévoir cette entrée en matière tant soit peu brusque, après avoir allongé, devant lui, avec un mouvement de tigre s'étirant au soleil, ses deux bras assez maigres, et ses deux larges mains, armées d'ongles crochus, Jollivet re-garda Lormeau du coin de l'œil et dit :

- Maintenant, causons! Jacques sentit un frisson qui lui courait dans le dos.

« Causons!» Il savait trop bien qu'a-

vec lui l'usurier ne pouvait causer que d'une seule chose, et cette chose lui était particulièrement désagréable. Sans aucun doute, il allait lui demander de l'argent... et il ne pourrait pas lui en donner... l'usurier allait lui montrer sa signature en souffrance, et il se verrait dans l'impossibilité absolue d'y faire honneur.

Le pauvre paysan eût tout donné pour qu'il lui fût permis d'éviter un tel entre-tien : mais la chose n'était pas possible.

Dans les premiers temps de sa folle acquisition, grâce à ces renouvellements successifs qu'un débiteur commence toujours par obtenir, grâce aussi à cette facilité d'espérance que se permettent les malheureux, parce que l'espérance, ce doux mal, dulce malum, comme l'appelait Ovide, est le deraier bien de ceux qui n'en ont plus d'autres, il avait pu se bercer encore de quelques illu-sious. Mais c'était là, désormais, une espérance vaine, et la réalité trop évidente, trop palpable, trop présente, ne lui présentait pas le moindre doute. Il connaissait sa position ! il l'avait étudiée, considérée sous tous ses aspects. Il se savait, il se sentait entre les mains de Jollivet : celui-ci n'avait qu'une parole à dire pour le perdre. On comprend donc l'impression de terreur qui l'assaillit, quand il entendit cette phrase, grosse de périls et de menaces :

« Maintenant, causons! » Il releva sur son terrible créancier